



**INFORMATIONS A L'ATTENTION  
DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**Raccordements**

**Eau potable**

Réseau sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Genevois.

Les nouveaux contrats sont à conclure auprès de leurs services, puis la société Aqualter prend le relais pour les interventions et la facturation.

**Assainissement (eaux usées)**

Réseau sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Genevois.

**Eaux pluviales**

Réseau sous la responsabilité de la commune de Collonges-sous-Salève.

**Réseau internet**

Le déploiement de la fibre optique, en cours sur notre commune, est géré par le Syane (Syndicat d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie).

Vous pouvez consulter l'éligibilité de votre logement via le site dédié : [fibre.syane.fr](http://fibre.syane.fr)

**Démarches administratives**

**Déménagement**

Si vous êtes amenés à stationner un camion de déménagement sur la voie publique, il vous faudra préalablement demander l'autorisation auprès de la Police municipale, qui préparera alors un arrêté de circulation. Cet arrêté sera ensuite transmis aux services concernés.

**Inscription auprès de la commune**

Afin de vous déclarer en mairie, merci de nous transmettre :

- les copies des pièces d'identité des membres du foyer
- un justificatif de votre nouveau domicile (bail locatif, acte de propriété, facture de téléphone fixe ou d'électricité, ...)
- la date de votre emménagement à Collonges
- le nom de la commune où vous étiez installé(s) précédemment.

Les personnes précédemment domiciliées en Suisse doivent obligatoirement fournir la copie de leur attestation de départ officiel délivrée par l'office cantonal de la population.

**Téléservice dédié au changement d'adresse en ligne**

Ce téléservice vous permet de déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie :

- Caisses de sécurité sociale et de retraite
- Énergie (EDF, Engie)

- Pôle emploi
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV)

Vous pouvez également utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone (fixe ou portable).

**Attention** : ce téléservice ne concerne pas les usagers qui partent s'installer à l'étranger et les usagers expatriés qui reviennent s'installer en France.

📞 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

## Enfance-jeunesse

### Petite enfance

Un numéro unique a été créé pour répondre à vos questions : 04.50.95.91.40

Le service petite enfance de la Communauté de Communes du Genevois vous informe sur tous les modes de garde et sur les modalités d'inscriptions.

### Ensemble scolaire public Charles Perrault

Afin de procéder à l'inscription, il faudra vous munir des documents suivants :

- les copies des pièces d'identité des 2 parents
- un justificatif de domicile récent (facture télécommunication ou énergie de moins de 3 mois)
- le livret de famille (accompagné d'un justificatif de l'autorité parentale si séparation ou divorce – dans ce cas la résidence habituelle de l'enfant doit être à Collonges-sous-Salève)
- le certificat de radiation (si scolarisation préalable dans une autre école)
- le carnet de santé de l'enfant : **Attention**, lors de l'inscription d'un enfant dans une école ou établissement scolaire, les détenteurs de l'autorité parentale doivent produire les attestations relatives aux vaccinations obligatoires, conformément aux textes en vigueur.

Une fois ces éléments réunis, nous vous invitons à contacter le responsable du Pôle éducatif en mairie afin de convenir d'un rendez-vous.

L'inscription aux écoles privées de notre commune se fait directement auprès de ces établissements.

### Services périscolaires et extrascolaires

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans la rubrique « Enfance et Jeunesse » de notre site internet, et notamment les formulaires d'inscription (page « Le Service Enfance-Jeunesse » - partie « Documents téléchargeables » en bas de page).

### Transports scolaires

Les enfants de la commune poursuivant leur scolarité au collège et au lycée à Saint-Julien-en-Genevois bénéficient du transport scolaire organisé par la Communauté de Communes du Genevois.

## Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux arrivants de nationalité française ou européenne qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de notre commune doivent demander leur inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Vous pouvez effectuer cette démarche :

- en ligne en créant un compte sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Attention : L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir
- ou directement à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

### Certificats d'immatriculations des véhicules

Toutes vos démarches sont à effectuer en ligne à partir du lien suivant <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Vous devez déclarer votre changement d'adresse dans un délai d'un mois après votre déménagement.

### Permis de conduire étranger

Si vous vous êtes récemment installé en France et que vous avez un permis de conduire délivré par un État non européen, vous devez l'échanger contre un permis français pour pouvoir continuer à conduire. La demande se fait en ligne sur le site de l'ANTS - Agence Nationale des Titres Sécurisés à l'adresse <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>. Suivant votre nationalité, vous devez faire votre demande dans un certain délai. Si vous remplissez les conditions, un permis de conduire français vous est délivré.

### Recensement des travailleurs frontaliers

Si vous êtes de nationalité française ou européenne, le recensement est effectué directement par les autorités suisses auprès de l'office cantonal. Il faut juste vous assurer que votre changement d'adresse a bien été pris en compte par votre employeur.

Si vous êtes de nationalité suisse ou binational(e), nous vous invitons à nous transmettre une copie de votre pièce d'identité ainsi que le nom et l'adresse de votre employeur. Ces informations seront transférées au Conseil départemental afin d'être prises en compte.

## Vie quotidienne

### Bruit

Fixé par arrêté municipal en date du 9 juin 2008, l'emploi de matériels bruyants, tondeuses à gazon ou autres matériels motorisés n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Déplacements

Tous les renseignements concernant les modes de déplacement sur le canton sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Genevois, rubrique *Vie pratique et services / Vous déplacer*.

En ce qui concerne les déplacements sur le territoire suisse, vous devez consulter les T.P.G. (Transports Publics Genevois).

### Parking P+R place du marché

Ce P+R, d'une capacité de 300 places ainsi que 45 places de vélo, est payant du lundi au samedi pour les personnes extérieures à la commune, mais gratuit pour les collongeois et les actifs collongeois (sur justification).

En raison du marché hebdomadaire du dimanche matin, le stationnement est interdit du dimanche à 0h au dimanche 18h.

L'abonnement annuel doit être demandé via le site PrestoPark (il faut tout d'abord créer un compte et ensuite faire la procédure pour obtenir l'abonnement).

### Ordures ménagères et compostage

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la Communauté de Communes du Genevois.

Les collectes ont lieu le lundi pour les conteneurs collectifs et les commerces, ainsi que le jeudi pour les maisons individuelles. En cas de jour férié, la collecte se déroule la veille ou le lendemain (informations disponibles sur le site de la C.C.G.).

En ce qui concerne les sites de compostage public, il y a en a deux sur la commune :

- en dessous du Petit Théâtre, au début du chemin piéton qui descend en direction de la pharmacie
- sur le parking du Coin.

## Recyclage des déchets

Des conteneurs de tri sélectif (papiers, verres, plastiques/aluminium) sont présents sur toute la commune. Certains sites disposent également de conteneurs pour les petits cartons et pour les textiles.

Des zones de tri avec des conteneurs spécifiques sont aménagées aux trois endroits suivants :

- le long du chemin du Plan, direction Archamps au niveau du pont de l'autoroute
- impasse Sous le Clos, près de la frontière de la Croix-de-Rozon
- sur le parking du Coin.

## Déchetteries

L'accès aux déchetteries intercommunales de Neydens et de Vulbens se fait sur présentation du badge à demander auprès de la Communauté de Communes du Genevois ou via leur site internet.

La délivrance de ce badge est soumise à la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

## Objets encombrants

Sont concernés uniquement les objets volumineux ne pouvant pas être transportés en voiture particulière (appareils ménagers, meubles, etc.).

Leur ramassage est assuré par nos services techniques le dernier jeudi de chaque mois (sauf en novembre et décembre : en raison de la Foire de la Sainte-Barbe et des fêtes de fin d'année, un seul ramassage est organisé mi-décembre).

En aucun cas ne seront pris les déchets verts.

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire auprès de l'accueil de la mairie au plus tard 48 heures avant la collecte mensuelle en indiquant les objets à emporter. Un maximum de 3 objets par foyer sera accepté.

## Numéros utiles

### **C.C.G. (Communauté de Communes du Genevois)**

Bâtiment Athéna - 38, rue Georges de Mestral 74160 Archamps

☎ : 04.50.95.92.60 - 🌐 : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) - @ : [info@cc-genevois.fr](mailto:info@cc-genevois.fr)

### **Centre des finances publiques (impôts et taxes)**

3 rue Marie-Curie - CS 80529 - 74107 Annemasse Cedex

☎ : 04 50 43 91 50 - 🌐 : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) - @ : [sip.annemasse@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.annemasse@dgfip.finances.gouv.fr)

### **C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)**

2 rue Robert-Schuman - 74984 Annecy Cedex 9

☎ : 36 46 - 🌐 : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### **Maison transfrontière de Justice et du Droit**

La Maison transfrontière de Justice et du Droit vous répond et vous oriente, tant dans vos démarches juridiques françaises que suisses. Accueil uniquement sur rendez-vous.

Une information gratuite, anonyme et confidentielle sur vos droits et devoirs

Immeuble le Galien - 26 avenue de Genève 74160 Saint-Julien-en-Genevois

☎ : 04.50.74.86.86 - Fax : 04.50.36.40.32

Horaires d'ouverture : Lundi au jeudi : 9h00-12h30 et 13h30-17h / Vendredi : 9h00-12h30

### **Petite enfance (service de la Communauté de Communes du Genevois)**

☎ : 04.50.95.91.40 du lundi au vendredi de 9h à 11h

🌐 : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) rubrique "Petite enfance"

@ : [petite-enfance@cc-genevois.fr](mailto:petite-enfance@cc-genevois.fr)

**Pôle emploi – Agence d’Annemasse**

2 C avenue de Verdun - 74100 Annemasse

☎ : 39 49 - 🌐 : [www.pole-emploi.fr/accueil/](http://www.pole-emploi.fr/accueil/)

**Police municipale**

266, rue Verdi - ☎ : 04.50.43.75.50 - @ : [policemunicipale@collonges-sous-saleve.fr](mailto:policemunicipale@collonges-sous-saleve.fr)

**T.P.G. (Transports Publics Genevois)**

☎ : 00.41.22.308.33.11 - 🌐 : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)